



Problème avec virgin mobile

Par **lolody**, le **13/10/2015** à **12:41**

Bonjour ,

Il y a plus d'un an , j'ai résilié mon forfait chez virgin mobile et leur est versé la somme qu'il me demandait (la loi chatel n'était pas applicable à mon cas ...) à la fin du dernier versement (je ne sais plus combien je leur est donné peut être 200 euros, je ne sais plus) la femme de chez virgin que j'ai eu au téléphone ma assurer que c'était fini , que je n'entendrais plus parler d'eux , que je ne leur devaient plus rien...

Maintenant il y a quelques mois de cela ,(plus d'un an après avoir réglé le pb ci dessus) , je reçois un courrier de recocash une société de recouvrement qui me demande de payer 500 euro je crois (je ne retrouve plus la lettre) pour la société virgin mobile , soit disant que c'est la fin de mon engagement que j'ai pas payé , je lui explique la situation , que j'ai déjà résilié ce forfait il y a plus d'un ans que l'on ma assurer que je ne leur devaient plus rien ...Elle me dit de voir avec eux , je téléphone directement à virgin mobile , la je tombe sur une conseillère qui me dit que je n'ai plus de dossier , enfin elle ne comprenait même pas ce que je disait c'était très énervant , ils se rejetaient la faute !!!!

Enfin de compte j'ai céder et est commencer a payer par prélèvement automatique de 50 euros par mois car je ne veut pas avoir d'ennuis avec la justice ou autre... sauf que le mois dernier leur paiement n'est pas passé et j'ai donc reçu quelques jours après une lettre de menace de recocash , ne retrouvant plus la lettre , je me met il y a de cela quelques jours a chercher leur numéros sur internet pour pouvoir procéder au paiement , mais en cherchant leur numéros je suis tombé sur plusieurs forums avec des cas similaires au mien qui mettait en garde contre cette société , qu'il ne fallait pas payer , et qu'ils n'avaient pas le droit de réclamer plus d'un an après une rupture de contrat la moindre somme d'argent , donc je ne sais plus quoi faire si je suis dans mon droit de refuser de payer ou si il faut que je paye et sinon , comment faire arrêter leur relance et être enfin tranquille avec cette histoire !!!!!

j'espère que vous pourrez m'aider à y voir plus clair , merci beaucoup !!!!!

Par **louison123**, le **13/10/2015** à **15:55**

Si vous commencez à payer sans savoir, vous n'êtes pas sorti de "l'auberge".
Et si vous avez des preuves de résiliation, je ne vois pas pourquoi vous avez peur de ces menaces.

Cela s'apparente à de l'extorsion, donc à votre place, je réclamerai tous les montants indument payés.